

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix, le 15 avril à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER, Josette BESSE, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, Jean-Claude JACOB, Daniel KUNTZ, Bernard LAVAL, Jean LOCATELLI, Évelyne MANTEY, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Pierre OSER, Jean-Claude TOURNIER, Elghazi ZOUNDARI **membres titulaires** et Patrice DUMORTIER, Claudine SARRET, Pierre VOGELWEID **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, André HELLE, Bernard LIAIS, Sylvie MANZONI, Françoise PELCAT, Jean-Marc PELLETIER, Cédric PERRIN, Bernard TENAILLON, André THEVENOT.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Jacques BOUQUENEUR à Arlette ECABERT, Gérard FESSELET à Jean-Claude JACOB, André HELLE à Pierre OSER, Bernard LIAIS à Josette BESSE, Sylvie MANZONI à Pierre VOGELWEID, Jean-Marc PELLETIER à Jean LOCATELLI, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER, Bernard TENAILLON à Claudine SARRET, André THEVENOT à Patrice DUMORTIER.

Assistaient à la séance : Monsieur Eric GILBERT, Myriam PISANO.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
07/04/10	08/04/10	En exercice	32
		Présents	22
		Votants	28

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

La secrétaire de séance est désignée parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

2010-02-16 – Service des Eaux – Ajustement des transferts actifs-passifs sur le patrimoine mise à disposition du SIEA

Rapporteur : Thierry MARCJAN

OBJET : Ajustement de transfert des actifs du SIEA (ex SIEC) pour 0,02 €

Depuis le 1^{er} janvier 2004, la CCST a pris la compétence Eau. A ce titre, les communes membres ont délibéré, afin de transférer la part de leur actif et passif, vers la CCST.

Par délibération du 16 décembre 2004, la CCST a arrêté le montant des biens transférés par les communes de Croix et Villars le Sec, et qui étaient mis, auparavant, à la disposition du SIEC.

Or, après vérification, il apparaît que les montants figurant sur cette délibération sont erronés. En effet, le tableau « retour des immobilisations mises à disposition du SIEC par les communes » sur lequel s'appuie la délibération comporte deux erreurs de calculs pour un montant total de 0.02 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'autoriser la modification de la délibération ajustant le tableau des immobilisations selon les modalités suivantes :**

- Arrêter la somme des tableaux de retour des immobilisations mises à disposition du SIEC par les communes.

Commune de Croix : Total initial 231 238,07 € (deux cent trente un mille deux cent trente deux euros et sept centimes), Total corrigé arrêté à 231 238,08 € (deux cent trente un mille deux cent trente deux euros et huit centimes).

Commune de Villars le Sec : Total initial 108 959,44 € (cent huit mille neuf cent cinquante neuf euros et quarante quatre centimes), Total corrigé arrêté à 108 959,45 € (cent huit mille neuf cent cinquante neuf euros et quarante cinq centimes).

Total général corrigé : 340 197.53 € (tois cent quarante quatre mille neuf cent quatre vingt dix sept euros et cinquante trois centimes)

- **de procéder aux écritures permettant cette correction.**

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le Et publication ou notification le</p> <p>Le Président,</p>	<p>Le Président,</p>
--	-----------------------------